

Lettre du 14 décembre 2022

LA RETRAITE A 65 ans : Une réforme sans réflexion préalable sur la notion de travail au XXIe siècle !

Allez soyons un peu (beaucoup) provocateurs : La retraite à 65 ans : chiche ! Pourquoi pas !

Nous sommes pour : nous ne pouvons pas faire peser le système des retraites sur les générations futures, il faut assainir les finances publiques, réduire les déficits

Nous sommes déjà bien conditionnés par tous ces discours, depuis des années... D'ailleurs, vous pouvez remarquer que dans la sphère politico médiatique, demander le statut quo au niveau des retraites, c'est être catalogué dans le camp des conservateurs, des réactionnaires. En revanche ceux qui prônent la retraite à 65 ans ou 67 ans comme un ancien premier ministre sont dans le camp des progressistes !

Quel est le progrès en effet de partir à 65 ans, quand les générations précédentes quittaient leur travail à 60 ans voire 55 ans en pré retraite ... on objectera que l'espérance de vie augmente. Enfin, la vérité nous oblige à utiliser l'imparfait « augmentait », car depuis quelques années, l'espérance de vie stagne !

Évoquons maintenant un indicateur qui aurait dû être au cœur de la réflexion de nos dirigeants : l'espérance de vie en bonne santé. La santé est très régulièrement classée parmi les trois premières priorités des Français. L'espérance de vie sans incapacité est déjà, par ailleurs, l'un des indicateurs utilisés par la Commission européenne. Comme le faisait remarquer l'ancien directeur général de l'OMS, le Dr Hiroshi Nakajima, « sans qualité de la vie, une longévité accrue ne présente guère d'intérêt (...), l'espérance de vie en bonne santé est plus importante que l'espérance de vie ».

Or, en France, l'espérance de vie en bonne santé n'a que très légèrement évoluée de quelques mois en 40 ans. Elle est aujourd'hui de 64.6 ans pour les femmes et 63.7 ans pour les hommes. Nous sommes en dessous de la moyenne de l'Union européenne. Nous avons la même moyenne pour les femmes que la Pologne ! La liste des pays européens ayant une espérance de vie supérieure à la nôtre est nombreuse et diverses : Allemagne, Italie, Espagne, Irlande... Nous avons dix ans d'écart avec la Suède (73.8 ans).

Arrêtons-nous un instant, plus particulièrement sur la situation des cadres.

Dans une récente étude de l'IFOP, plus d'un tiers des cadres dans le secteur privé se déclare « en détresse psychologique » et près de 60% jugent que leur métier a des conséquences sur leur santé mentale.

Les personnels de direction, qui sont eux-mêmes des cadres, se retrouvent dans ces chiffres.

Ce travail quotidien qui nécessite une vigilance, une attention à tout instant, ces journées sans fin... impactent inévitablement notre santé.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Tout d'abord, par un refus de nos autorités à prendre en compte nos conditions de travail, de sa pénibilité, de l'anxiété qui ne font que s'accroître avec la multiplication des applications, des sollicitations, des enquêtes... Des rapports de plus en plus compliqués avec les parents d'élèves, les élèves... et la hiérarchie !

C'est l'épuisement, c'est le manque de temps qui nous amènent à négliger notre santé, à renoncer à des soins, à ne plus pratiquer une activité sportive pourtant bénéfique pour mieux vieillir... (voir enquête réalisée par [Indépendance et Direction](#) au printemps).

Depuis combien de temps n'avez-vous pas vu un médecin du travail ?

Combien d'entre nous a eu un bilan de santé par un médecin du travail où seraient traitées les problématiques psychologiques et physiques ?

Combien d'entre nous a eu un bilan de notre environnement et de notre poste de travail ?

Une première explication, c'est l'absence totale de médecine du travail digne de ce nom !

C'est à l'employeur, c'est-à-dire à l'État, d'exercer sa mission de prévention.

C'est à l'État de fournir des postes adaptés pour des personnels qui sont devant des écrans et assis trop longtemps...

C'est à l'État d'améliorer nos conditions d'exercices de travail !

Alors que la QVT (qualité de vie au travail) est un sujet développé dans le privé, elle est inexistante dans le secteur public.

Travailler à 65 ans verra inexorablement une augmentation des arrêts maladies et devra également interroger le ministère sur des reconversions ou des postes adaptés.

Les premières informations en notre possession sur la réforme des retraites, nous font craindre l'absence de prise en compte de la pénibilité pour une retraite anticipée...Au contraire, madame la première ministre, E Borne, parle de retraite progressive ...mais après 65 ans. En souhaitant rendre plus incitatif le cumul emploi-retraite. Ce n'est pas notre problématique !

Par conséquent, partir en retraite à 65 ans en étant dans l'incapacité de profiter tout simplement de la vie ...
C'est NON !

Une réforme des retraites sans une réflexion en amont d'une réforme des conditions de travail des cadres que nous sommes ...c'est NON !

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)